

Vidéoprotection : six caméras sont opérationnelles

En début d'année, les élus de Pagny-la-Blanche-Côte ont décidé d'équiper la commune de vidéoprotection et ont déposé les dossiers de subvention et d'autorisation, votant ensuite les crédits nécessaires, soit 37 000 € à la réalisation des travaux.

En début d'année, ils ont notifié leur accord à la société IRIS de Millery (54) et les phases de mise en place se sont enchaînées pour aboutir à la mise en service du système de vidéo protection il y a quelques semaines.

Des panneaux aux entrées du village indiquent, comme le veut la loi, cette présence, comme l'explique Daniel Rouvenach, maire : « Six caméras vont filmer autant de points stratégiques identifiés : les cinq entrées de Pagny et le secteur des conteneurs où de nombreux problèmes sont identifiés. Les images ne pourront être visionnées en mairie que par les personnes désignées et seront stockées une quinzaine de jours... L'installation d'un tel dispositif néces-



Un panneau indique à chaque entrée la présence de la vidéoprotection.

site d'obtenir une autorisation administrative préalable et des panneaux aux entrées de ville indiqueront l'existence du dispositif. La mise en place de la vidéoprotection répond à une demande de la population et pourra aider à l'identification des auteurs des faits... Pour financer le dispositif, nous avons obtenu l'aide financière de l'État via la DETR et de la Région pour un taux total de 75 % ».